

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale
tenue le vendredi 15 novembre 2013, à 11 h 45 au Grand Salon, pavillon Maurice-Pollack**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

La secrétaire du SPUL, Margot KASZAP, informe les membres de l'Assemblée générale que le président du SPUL, Yves LACOUTURE, sera en congé de maladie pour quelques semaines. En son absence, John G. KINGMA agira à titre de président par intérim.

Cette assemblée est une reprise de celle qui n'a pu être tenue le lundi 4 novembre 2013, faute de quorum. Selon l'article 16.2 des Statuts du SPUL, le quorum d'une assemblée générale reprise est établi sur la base du nombre de membres présents.

À midi, le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, ouvre l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour modifié

Proposition KASZAP - OUELLET (AG 2013-11-15_01)

Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour modifié.

- | | | |
|---------|-----|---|
| 12 h | 1. | Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée; |
| 12 h 5 | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| 12 h 10 | 3. | Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2012; |
| 12 h 15 | 4. | Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2012; |
| 12 h 20 | 5. | Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 5 avril 2013; |
| 12 h 25 | 6. | Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 5 avril 2013; |
| 12 h 30 | 7. | Rapport annuel 2012-2013 du Comité exécutif – Approbation; |
| 12 h 35 | 8. | Perspectives pour l'année 2013-2014 - Information; |
| 12 h 45 | 9. | États financiers : |
| | | ◆ Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception; |
| | | ◆ États financiers du SPUL du 1 ^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 – Adoption; |
| 12 h 55 | 10. | Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2013-2014 – Réception; |
| 13 h 5 | 11. | Statuts du SPUL - Adoption; |
| | | 11.1 Changements; |

- 11.2 Procédure de référendum;
 - 11.2.1 Élection d'une présidente ou d'un président de scrutin référendaire;
 - 11.2.2 Élection des scrutatrices et scrutateurs;
 - 11.2.3 Modalités du référendum – information;
- 13 h 15 12. Élections
 - ◆ Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée);
 - ◆ Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale - (vote à main levée);
 - ◆ Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL - (3 postes de membre - vote à main levée);
- 13 h 25 13. Information du président et questions des membres;
- 13 h 35 14. Divers;
- 13 h 45 15. Levée de l'assemblée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres présents à amender l'ordre du jour modifié, s'ils le souhaitent.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_02)

D'ajouter au point 12 : Élection des fiduciaires/administrateurs (trustee) du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU – (3 postes de membre – vote à main levée).

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2012

Proposition KASZAP - BRISSON (AG 2013-11-15_03)

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion du lundi 5 novembre 2012.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter le procès-verbal du 5 novembre 2012, tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2012

Le président par intérim, John G. KINGMA, fait part à l'assemblée des suites au procès-verbal :

Il mentionne que les personnes élues aux différents postes lors de la dernière assemblée générale sont entrées en fonction. Il mentionne également que trois représentants ont été élus lors du Conseil syndical du 14 juin 2013 au Comité paritaire sur la propriété intellectuelle (Droits d'auteur) et que ceux-ci sont entrés en fonction.

John G. KINGMA indique que le régime de retraite du RRPPUL est préoccupant et que les membres du Comité exécutif suivent le dossier de près.

5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 5 avril 2013

Proposition KAZAP - LÉVEILLÉ (AG 2013-11-15_04)

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion spéciale du vendredi 5 avril 2013.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter le procès-verbal du 5 avril 2013, tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

6. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 5 avril 2013

Le président par intérim, John G. KINGMA, fait part à l'assemblée des suites au procès-verbal :

Il mentionne qu'à la suite de l'Assemblée générale spéciale du 5 avril 2013, un référendum s'est tenu les 5, 8 et 9 avril 2013 sur l'adoption du projet de convention collective 2012-2016. Sur les 321 membres qui se sont exprimés, 95 % ont voté en faveur. La convention collective a été signée le lundi 22 avril 2013.

7. Rapport annuel du Comité exécutif : Approbation

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le président par intérim du SPUL, John G. KINGMA, à présenter une proposition relative au rapport annuel du Comité exécutif.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_05)

Que l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité

8. Perspectives pour l'année 2013-2014 – Information

John G. KINGMA informe les membres de l'assemblée que l'Employeur a de la difficulté à nous transmettre les données dont nous avons besoin pour la gestion des assurances collectives. Le SPUL a une responsabilité; il faudra trouver une solution afin de régler ce problème.

Les représentants du SPUL au Comité paritaire sur la propriété intellectuelle (Droits d'auteur) se sont réunis à quelques reprises en vue des rencontres de négociation avec la partie patronale.

Des discussions ont lieu sur la pérennité de notre régime de retraite.

Une professeure du département des relations industrielles demande ce que pense le Comité exécutif de la possibilité de lockout eu regard du SEUL.

John G. KINGMA mentionne que le SPUL va attendre jusqu'à lundi et si c'est le cas, nous ferons parvenir un courriel aux membres du SPUL, afin de les informer de la marche à suivre.

Une professeure du département information et communication demande s'il est vrai que le Syndicat des employés et employées de l'Université Laval retourne à la table de négociation.

John G. KINGMA répond par l'affirmative.

Une professeure du département de management demande si on peut tenir pour acquis qu'une vigie est maintenue et que des consignes soient fournies aux membres du SPUL.

John G. KINGMA répond par l'affirmative.

9. États financiers

Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL - Réception

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_06)

Que l'Assemblée générale reçoive le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Le trésorier, Marcel R. BOULAY, présente le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leur question.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 : Adoption

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_07)

Que l'Assemblée générale adopte les états financiers du SPUL 2012-2013 du SPUL.

À l'invitation du président de l'assemblée, le trésorier présente les principaux aspects des états financiers du SPUL pour l'année 2012-2013.

Un professeur du département de réadaptation demande pourquoi le SPUL a donné 50 000 \$ à l'ACPPU?

Marcel R. BOULAY indique que c'est un prorata du nombre de professeures et professeurs. Lors d'un Conseil, le Comité exécutif avait proposé de donner 10 000 \$ par année sur 5 ans, mais après discussion, les membres du Conseil ont décidé de verser 50 000 \$ tout de suite au Fonds de défense de la liberté académique.

Une professeure du département des sciences historiques demande si le SPUL enverra une facture à l'Employeur pour la négligence à transmettre au SPUL les informations prévues dans la convention collective.

Marcel R. BOULAY indique qu'une facture a été envoyée et que d'autres mesures seront prises.

Adoptée à l'unanimité

10. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2013-2014 - Réception

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_08)

Que l'Assemblée générale reçoive les prévisions budgétaires pour l'année 2013-2014.

Le trésorier, Marcel R. BOULAY, présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2013-2014.

Un professeur du département de médecine sociale et préventive demande pourquoi nous retrouvons une dépense de 10 000 \$ en informatique.

Marcel R. BOULAY mentionne que le serveur du SPUL doit être modernisé. C'est la firme Cybertech qui effectue présentement ce travail.

Marcel R. BOULAY indique que l'augmentation de 1,25 % prévue au 1^{er} décembre 2013 n'a pas été incluse dans ces prévisions.

Adoptée à l'unanimité

11. Statuts du SPUL – Adoption

11.1 Changements

Le Comité exécutif et le Conseil syndical recommandent à l'Assemblée générale du SPUL d'adopter les modifications suivantes aux Statuts du SPUL : (AG 2013-11-15_09)

À l'article 13.5, remplacer :

« sauf dans le cas prévu au paragraphe 13.2, la convocation est faite par courrier adressé à chacun des membres. »

par :

« sauf dans le cas prévu au paragraphe 13.2, la convocation est faite par ~~courrier~~**courriel** adressé à chacun des membres. »

À l'article 18, remplacer :

« Un référendum doit être tenu lorsque la décision de l'Assemblée générale porte sur :

- a) un projet de convention collective,
- b) un arrêt de travail ou une grève,
- c) une affiliation ou une désaffiliation,
- d) une modification des présents statuts,

et que le nombre de votes exprimés est inférieur à 50 % des membres en règle du Syndicat plus un; »

par :

« Un référendum doit être tenu lorsque la décision de l'Assemblée générale porte sur :

- a) un projet de convention collective,
- b) un arrêt de travail ou une grève,
- c) une affiliation ou une désaffiliation,
- d) une modification des présents statuts,

et que le nombre de votes exprimés **ou le nombre de membres présents** est inférieur à 50 % des membres en règle du Syndicat plus un. »

À l'article 19.1, remplacer :

« la proposition soumise à ce référendum est celle sur laquelle l'Assemblée générale s'est prononcée; »

par :

« la proposition soumise à ce référendum est **la même que** celle ~~sur laquelle présentée à~~ l'Assemblée générale ~~s'est prononcée~~; »

À l'article 21.3, remplacer :

« le nombre de membres de chaque section est établi au 1^{er} mars de chaque année. Cependant, sur rapport de la secrétaire ou du secrétaire du Syndicat au Conseil syndical, une augmentation en cours d'année du nombre de membres entraîne, le cas échéant, une augmentation du nombre de voix de la déléguée ou du délégué. »

par :

« le nombre de membres de chaque section est établi au 1^{er} mars de chaque année. Cependant, sur rapport de la secrétaire ou du secrétaire du Syndicat au Conseil syndical, une augmentation en cours d'année du nombre de membres entraîne, le cas échéant, une augmentation du nombre de voix ~~de la déléguée ou du délégué~~ **de la section**. »

Ajout de l'article 21.4

- « **21.4 La convocation du Conseil s'effectue conformément aux règles suivantes :**
- 21.4.1 la secrétaire ou le secrétaire du Syndicat convoque les membres au moins cinq jours ouvrables avant la séance; la convocation indique la date, l'heure et le lieu de la rencontre ainsi que l'ordre du jour proposé;**
 - 21.4.2 la convocation est faite par courriel adressé à chacun des membres du Conseil. »**
-

À l'article 24.2, remplacer :

« élit au vote secret les membres du Comité exécutif, des Comités paritaires, du Comité d'information sur la convention collective et des griefs, du Comité de négociation, les représentantes et les représentants du Syndicat au Comité de retraite du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval et au Comité de gestion des assurances collectives; »

par :

« élit au vote secret les membres du Comité exécutif, des Comités paritaires, du ~~Comité d'information sur la convention collective~~ **Comité d'application de la convention collective** ~~et~~

~~des griefs~~, du Comité de négociation, les représentantes et les représentants du Syndicat au Comité de retraite du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval et au Comité de gestion des assurances collectives; »

À l'article 27, remplacer :

« En règle générale, les procès-verbaux des délibérations du Conseil syndical sont distribués à chacun des membres du Syndicat. »

par :

« ~~En règle générale, l~~ Les procès-verbaux ~~des délibérations~~ du Conseil syndical sont ~~distribués à chacun des membres du Syndicat~~ **disponibles dans l'Intranet du SPUL.** »

À l'article 28, remplacer :

« Le Comité exécutif est composé d'une présidente ou d'un président, de trois vice-présidentes ou de vice-présidents, d'une secrétaire ou d'un secrétaire et d'une trésorière ou d'un trésorier. »

par :

« Le Comité exécutif est composé d'une présidente ou d'un président, de ~~trois-deux~~ vice-présidentes ou ~~de~~ vice-présidents, d'une secrétaire ou d'un secrétaire et d'une trésorière ou d'un trésorier. »

À l'article 30, remplacer :

Chaque année, au mois de mai, le Conseil syndical élit au vote secret, parmi les membres du Syndicat, les membres du Comité exécutif dont les postes sont à combler; pour être proposée, toute personne qui n'est pas membre du Conseil syndical à titre de déléguée ou délégué ou bien de déléguée suppléante ou délégué suppléant doit être mise en candidature par une résolution de sa section ou par au moins deux membres du Syndicat; le Comité exécutif ne doit pas compter plus de deux membres provenant d'une même section.

par :

« Chaque année, **normalement** au mois de mai, le Conseil syndical élit au vote secret, parmi les membres du Syndicat, les membres du Comité exécutif dont les postes sont à combler; pour être proposée, toute personne qui n'est pas membre du Conseil syndical à titre de déléguée ou

délégué ou bien de déléguée suppléante ou délégué suppléant doit être mise en candidature par une résolution de sa section ou par au moins deux membres du Syndicat; le Comité exécutif ne doit pas compter plus de deux membres provenant d'une même section. »

À l'article 35, remplacer :

« Le quorum des séances du Comité exécutif est de quatre membres. »

par :

« Le quorum des séances du Comité exécutif est de **quatre-trois** membres. »

À l'article 36.5, remplacer :

« est membre ~~ès qualités~~ de tous les comités du Conseil syndical ou de l'Assemblée générale sauf du Comité de négociation, du Comité de surveillance prévu à l'article 47 des présents statuts, ainsi que du Comité d'aide aux professeures et professeurs; »

par :

« est membre ~~ès qualités~~ **d'office** de tous les comités du Conseil syndical ou de l'Assemblée générale sauf du Comité de négociation, **et** du Comité de surveillance prévu à l'article 47 des présents statuts, ~~ainsi que du Comité d'aide aux professeures et professeurs;~~ »

À l'article 41, remplacer :

« Une section se compose des membres d'une même unité de rattachement. »

par :

« Une section se compose des membres d'une ~~même~~ unité de rattachement. **Dans le cas d'un membre en rattachement double, il lui revient de choisir la section syndicale à laquelle il veut être rattaché et d'en aviser la ou le secrétaire du Syndicat.** »

Aux articles 11.13 – 24.10 – 36.4 – 39.7 – 50 – 51 – 52 – 53 – 54 – 55 – 56 – 57 – 60, remplacer :

« fonds de réserve »

par :

« fFonds de réserve »

Aux articles 52 – 53 – 56 – 60, remplacer :

« fonds de fonctionnement »

par :

« fFonds de fonctionnement »

Après la présentation de la secrétaire, Margot KASZAP, le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à discuter de la proposition.

Une professeure du département de littératures demande pourquoi le nombre de personnes siégeant au Comité exécutif est passé de six à cinq.

John G. KINGMA explique que le recrutement est de plus en plus difficile. Nous avons un nombre de libérations stables et le travail qui se fait dans certains comités du SPUL demande des libérations. Depuis un an et demi, le Comité exécutif compte cinq membres et cela fonctionne très bien.

Un professeur du département d'informatique et génie logiciel demande ce que l'article 18 apporte concrètement comme changement.

Yvan LEANZA mentionne que ce changement nous permet de tenir le référendum tout de suite, sans procéder à un vote secret avant.

Une professeure du département d'économie agroalimentaire et sc. de la consommation demande si les efforts de recrutement peuvent être modifiés afin d'arriver à combler les différents postes.

John G. KINGMA indique que le SPUL souhaite recruter des professeures et professeurs qui sont agrégés pour siéger au Comité exécutif et aux comités du SPUL. On se fait souvent répondre qu'elles et qu'ils sont intéressés, mais que pour le moment ne sont pas prêts à sacrifier leur carrière.

Un professeur du département de génie des mines, de la métallurgie et des matériaux propose qu'à la fin de cette Assemblée générale que celles et ceux qui sont intéressés à siéger à divers comités du SPUL donnent leur nom à un des membres du Comité exécutif.

Une professeure du département d'économie agroalimentaire et sc. de la consommation suggère que le SPUL envoie un courriel aux membres du SPUL pour le recrutement. Celles et ceux qui seront intéressés pourront communiquer avec le SPUL ou les membres pourront suggérer des personnes.

Margot KASZAP mentionne qu'un paragraphe sera ajouté dans la lettre d'invitation du mois de mai.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter la proposition.

Adoptée à l'unanimité

La secrétaire, Margot KASZAP, indique :

Étant donné que le nombre de votes exprimés ne représente pas au moins 50 % plus un des membres en règle du SPUL (article 18 des Statuts), un référendum sera mené sur l'adoption des modifications aux Statuts du SPUL.

11.2 Procédure de référendum

11.2.1 Élection d'une présidente ou d'un président de scrutin référendaire

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, cède la présidence de l'assemblée à la secrétaire, Margot KASZAP. Cette dernière ouvre la période de mise en candidature.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_10)

Que Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) agisse à titre de président de scrutin référendaire.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Margot KASZAP invite les membres présents à voter.

Michel FRENETTE est élu à l'unanimité

Margot KASZAP rend la présidence de l'assemblée au président Michel FRENETTE.

11.2.2 Nomination des scrutatrices et scrutateurs

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_11)

Que Lucie BLOUIN, Lucie HUDON, Fabienne MIGNEAULT, Claude DEMERS et Richard BAILLARGEON agissent comme scrutatrices et scrutateur pour ce référendum.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres présents à voter.

Adoptée à l'unanimité

11.2.3 Modalités du référendum – information

Le référendum se tiendra aux endroits et selon les horaires suivants :

- ◆ Le 15 novembre 2013, l'heure suivant la levée de l'Assemblée générale ordinaire, Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack et par la suite, dans les locaux du SPUL jusqu'à 16 h 30;
- ◆ Dans les locaux du SPUL :
 - le lundi 18 novembre 2013, de 9 h à 16 h 30;
 - le mardi 19 novembre 2013, de 9 h à 16 h 30.
- ◆ Au local 3227, Édifice du Vieux-Séminaire de Québec, 1 côte de la Fabrique, (École d'architecture) : le lundi 18 novembre 2013, de 11 h à 12 h 30;
- ◆ Au local 3129, Édifice de la Fabrique, 295, boul. Charest Est (École des arts visuels et École de design) : le mardi 19 novembre 2013, de 12 h 30 à 14 h.

12. Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale

(vote à main levée)

Le président d'assemblée cède la présidence de l'assemblée à la secrétaire, Margot KASZAP. Cette dernière ouvre la période de mise en candidature.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_12)

La candidature de Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2014-2015.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Margot KASZAP invite les membres présents à voter.

Michel FRENETTE est élu à l'unanimité

Margot KASZAP rend la présidence de l'assemblée au président Michel FRENETTE.

Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale

(vote à main levée)

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_13)

La candidature de Jacques J. TREMBLAY (Obstétrique et gynécologie) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2014-2015.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Michel FRENETTE invite les membres présents à voter.

Jacques J. TREMBLAY est élu à l'unanimité

Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
(3 postes de membre – vote à main levée)

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **premier poste**

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_14)

La candidature de Louise MATHIEU (Faculté de musique) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Louise MATHIEU est élue à l'unanimité

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **deuxième poste**.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_15)

La candidature de Yvan COMEAU (École de service social) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Yvan COMEAU est élu à l'unanimité

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures pour le **troisième poste**.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_16)

La candidature de Martin DUMAS (Relations industrielles) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Martin DUMAS est élu à l'unanimité

Nous remercions Denise OUELLET (Sc. des aliments et nutrition) pour l'excellent travail qu'elle a accompli au sein de ce comité durant plusieurs années.

Élection des fiduciaires/administrateurs (trustee) du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs d'université)

(3 postes – vote à main levée)

Premier poste

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_17)

La candidature de John G. KINGMA (Médecine) comme fiduciaire/administrateur (trustee) du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU, pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

John G. KINGMA est élu à l'unanimité

Deuxième poste

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_18)

La candidature Marcel R. BOULAY (Kinésiologie) comme fiduciaire/administrateur (trustee) du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU, pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Marcel R. BOULAY est élu à l'unanimité

Troisième poste

Le président, Michel FRENETTE, procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose : (AG 2013-11-15_19)

La candidature de Marc J. RICHARD (Génie mécanique) comme fiduciaire/administrateur (trustee) du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU, pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Marc J. RICHARD est élu à l'unanimité

13. Information du président par intérim du SPUL et questions des membres

John G. KINGMA souligne que des séances d'information sur différents sujets sont prévues à l'heure du midi.

Il mentionne qu'au 1^{er} décembre 2013, les professeures et professeurs auront une augmentation de 1,25 %.

John G. KINGMA invite les membres à participer au « 5 à 7 » du SPUL qui aura lieu le jeudi 5 décembre 2013, au Cercle, pavillon Alphonse-Desjardins.

14. Divers

Aucun point en divers.

15. Levée de l'assemblée

Sur proposition de RIGAUX-BRICMONT - OUELLET (AG 2013-11-15_20)

L'assemblée est levée à 13 h 10.

Margot KASZAP, Ph.D.
Secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :
Michel FRENETTE, PH.D.
Président des assemblées
Le 12 février 2014